

MODÈLE N° 1

(Recto du premier feuillet de la couverture)

REPUBLIQUE TUNISIENNE TN
Circulation automobile internationale
PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL
N°

Convention sur la circulation routière du 8 novembre 1968

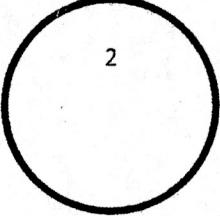
Valable jusqu'au

Délivré par

À

Le

Numéro du permis de conduire national



..... 1

- 1 Signature de l'autorité ou de l'association qui a délivré le permis.
- 2 Sceau ou cachet de l'autorité ou de l'association qui a délivré le permis.